

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Action sociale



DECLARATION DU SENEGAL

78^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point :13.5	Produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés
Document	Documents A78/4 et EB156/2025/REC/1, décision EB156(25)
Action attendue	Prendre note du rapport et à examiner le projet de décision suivant
Durée:	2 mn

Monsieur le Président,

Madame la Directrice générale,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Le Sénégal salue les avancées notables accomplies dans le cadre du dispositif des États Membres sur les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, tel que rapporté par le Directeur général. Il remercie l'OMS pour la coordination rigoureuse de ce dispositif et pour la priorité accordée à ce fléau mondial qui compromet les systèmes de santé et met des vies humaines en péril.

Le Sénégal, à travers son autorité nationale de réglementation (ARP), réaffirme son engagement sans faille à la mise en œuvre des

stratégies globales de lutte contre les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés. Nous avons, dans ce cadre :

- opérationnalisé un système national de traçabilité des médicaments avec l'introduction de contrôles aux points d'entrée, en partenariat avec les forces de défense et de sécurité ;
- mise en place un modèle décentralisé de contrôle qualité intégrant des mini-laboratoires régionaux et un laboratoire national de référence accrédité ;
- renforcé nos capacités d'inspection territoriale grâce à l'ouverture d'antennes régionales et à la formation continue des inspecteurs assermentés ;
- établi une task force dédiée à la lutte contre la criminalité pharmaceutique, notamment en ligne.

Nous appelons à :

- un renforcement des mécanismes de coopération transfrontalière, notamment à travers l'opérationnalisation de l'initiative de l'Union Africaine sur la surveillance et la sécurité des médicaments (AU-3S) ;
- une mobilisation accrue de ressources pour les États membres à faible revenu, afin de soutenir la mise en œuvre effective des outils du dispositif mondial ;
- l'élargissement des initiatives de formation et de partage d'expérience entre pairs, sous l'égide de l'OMS et de ses partenaires techniques.

Le Sénégal soutient pleinement l'évaluation indépendante du dispositif des États Membres et met actuellement en place les actions pour contribuer activement aux groupes de travail thématiques définis

dans le nouveau plan de travail 2024–2025.

Pour conclure, le Sénégal réaffirme que l'accès universel à des médicaments sûrs, efficaces, de qualité et abordables reste un droit fondamental, et que notre action collective contre les produits médicaux falsifiés est une obligation morale, sanitaire et politique.

Je vous remercie.